

Reconnaissance du titre de Basilique mineure à l'église saint Michel des Lions à Limoges

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

16 Février 2023

Par un décret datant du 2 février 2023, le Cardinal Roche, préfet du dicastère pour le culte divin et la discipline des sacrements, au nom du Pape François, accorde "le titre et la dignité de Basilique mineure" à l'église Saint-Michel-Des-Lions. La lettre d'accompagnement indique que « ce décret, tout en intensifiant le lien avec l'Église de Rome et le Saint-Père, indique également cette église comme un exemple d'action liturgique et pastorale dans le diocèse".

Ni notre diocèse, ni le limousin ne comptaient jusqu'alors de Basilique. Après consultation des évêques de France, qui ont donné un avis favorable et grâce à la rédaction d'un dossier requis par le dicastère pour le culte divin (j'en remercie l'Abbé François Renard et Monsieur Matthias Martin), j'ai donc adressé dans ce but une requête à Rome, en avril 2021.



Par un décret du 2 février 2023, le saint Père vient de concéder le titre de Basilique mineure à l'église saint Michel des Lions. Je me réjouis de cette reconnaissance, par l'Église universelle, de cette église chère au cœur des limousins, comme ayant une importance particulière pour la vie liturgique et pastorale, à cause de la vénération qu'on y entretient du culte de saint Martial, fondateur du diocèse.

C'est pour nous un encouragement à continuer inlassablement l'œuvre d'évangélisation de saint Martial, en venant puiser dans la maison de Dieu aux sources des eaux vives !

Nous parlerons désormais de la « Basilique saint Michel des Lions » pas tant avec fierté qu'avec gratitude pour ceux qui nous ont transmis l'Évangile et que nous honorerons particulièrement en cette année ostensionnaire

+ Mgr Pierre-Antoine Bozo
Évêque de Limoges

Contact Presse

MARIE-FLORE HARMEL

06 14 85 79 14 / marie-flore.harmel@diocese-limoges.fr